**PROJET DU PLAN DE RETOUR AU TRAVAIL**

**I -JUSTIFICATION ET CONTEXTE**

**II -OBJECTIF**

**III-RESULTAT**

**IV-ACTIVITES**

**V-PARTIE PRENANTE**

**VI ANNEXE**

**I JUSTIFICATION ET CONTEXTE**

Le Programme ACP-UE en Faveur des Minéraux du Développement est un programme triennal de renforcement de capacités d’un montant global de 13,1 million d’Euros qui vise à améliorer le profil et la gestion des Minéraux de Développement Négligés (minéraux industriels; matériaux de construction; pierres de taille, et pierres semi-précieuses). Le programme est une initiative du Groupe des pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), financée par l’Union Européenne et le PNUD. La mise en œuvre est assurée par le PNUD. L'exploitation des Minéraux de Développement Négligés a un impact considérable sur le développement durable, cependant, ces minéraux n'ont pas reçu à ce jour une attention proportionnelle à leur propension à améliorer les moyens de subsistance et peu de programmes de développement se sont intéressés à ce sous-secteur minier. Souvent considérés à tort comme minéraux et matériaux à faible valeur en raison du faible rapport prix-masse et de leur faible cours sur les marchés des matières premières, *les minéraux de développement négligés* constituent pourtant des intrants uniques pour le développement économique national tel qu’à travers les infrastructures, l’industrie, la construction, l’agriculture etc. et ont donc le potentiel d'être d’une forte valeur en termes de développement national.

C’est dans le cadre de la mise en œuvre du volet renforcement de capacité que l’atelier régional de formation sur la gestion de carrières des pierres de taille et des matériaux de construction a été organisé pour 20 participants des pays ACP

Ainsi après notre participation a cet atelier de formation le présent projet a été élaboré en vue de permettre à mon association de bénéficier des acquis de cette formation

 **II-OBJECTIF**

1. Accroître la connaissance technique des normes d'exploitation, des technologies, des techniques et des pratiques visant une meilleure gestion des carrières aux exploitants
2. Prendre en compte les nouvelles normes de l’exploitation dans le code minier du Benin qui est actuellement en relecture
3. Avoir les statistiques des exploitants suivant leur genre

**III- RESULTATS**

1. les exploitants se sont appropriés les techniques des normes d'exploitation, des technologies, des techniques et des pratiques visant une meilleure gestion des carrières
2. les nouvelles normes d’exploitation sont prises en compte dans le nouveau minier du Benin
3. les statistiques des exploitants du Borgou sont disponibles

**IV- ACTIVITES**

1. organiser une séance de restitution à la direction des mines suivis de transmission des supports de la formation sur les normes
2. organiser des formations de renforcements de capacité des exploitants sur les thématiques abordées au cours de l’atelier régional de formation
3. organiser les focus groupes
4.

**V- PARTIES PRENANTES**

 1 – la direction départementale des mines

 2- le bureau de l’association des exploitants de carrières de granite et du sable de Borgou AECGS-B

 3-les responsables des carrières